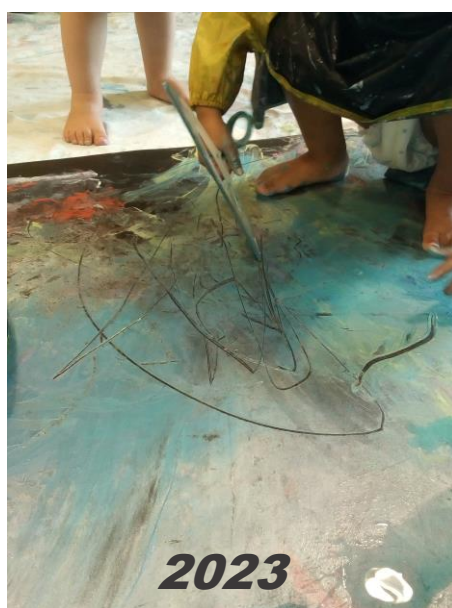




# PROJET D'ETABLISSEMENT MULTI-ACCUEIL "LE MALIN MULOT"



*« Il faut aimer l'enfant pour ce qu'il est et non pour ce qu'on veut qu'il soit »*

*Janusz Korczak*

5 rue de Kergestin

44410 HERBIGNAC

Tel : 02 51 16 96 75

[multiaccueil@herbignac.com](mailto:multiaccueil@herbignac.com)

# **SOMMAIRE**

## **PROJET D'ETABLISSEMENT**

- A) Introduction**
- B) Le cadre réglementaire**
- C) Le projet social**
- D) Le projet éducatif**
- E) Le projet pédagogique**

# INTRODUCTION

**Le projet d'établissement** est l'aboutissement d'un travail de réflexion et de concertation mené par l'équipe pluridisciplinaire de la structure. Il est adapté aux besoins des usagers.

Il présente de façon concrète le fonctionnement de la structure lors des différents moments de vie au quotidien ainsi que la façon dont l'équipe va s'organiser pour accompagner au mieux l'enfant et sa famille dans la fonction d'accueil.

Il révèle et explique les choix et les priorités éducatives portés par la municipalité. Ces priorités vont orienter le projet éducatif de la structure.

**Le projet éducatif** s'appuie sur les valeurs éducatives du gestionnaire qui sont partagées avec l'équipe.

**Le projet social** précise les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social.

Enfin, **le projet pédagogique** représente la traduction et la mise en acte, dans la vie quotidienne, des valeurs énoncées dans le projet éducatif. Il s'agit là d'un outil de référence pour l'équipe d'accueil.

# LE CADRE REGLEMENTAIRE DU PROJET D'ETABLISSEMENT

- Décret n°200-762 du 1<sup>er</sup> août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans (intégré au Code de la santé publique en mai 2003)
- Décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires)
- Décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans

Le texte stipule ce qui doit figurer dans le projet d'établissement :

## Article R.2324-29

*"Les établissements et services élaborent un projet d'établissement ou de service qui comprend les éléments suivants :*

*1° Un projet éducatif précisant les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants ;*

*2° Un projet social, précisant notamment les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social et les dispositions pour la mise en œuvre du droit prévu par le dernier alinéa de l'article L214-2 et de l'article L214-7 du code de l'action sociale et des familles ;*

*3° Les prestations d'accueil proposées, en précisant notamment les durées et les rythmes d'accueil ;*

*4° Le cas échéant, les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique ;*

*5° La présentation des compétences professionnelles mobilisées ;*

*6° Les modalités d'implication et de participation des familles à la vie de l'établissement ou du service;*

*7° Les modalités des relations avec les organismes extérieurs"*

Les éléments cités aux paragraphes allant de 3° à 7° sont présentés et explicités dans le règlement de fonctionnement de l'établissement.

# PROJET SOCIAL

## Introduction

La commune d'Herbignac est située au croisement des principaux axes de communication : Nantes-Vannes et Guérande – La Roche Bernard-Redon.

Herbignac compte 6844 habitants (chiffre INSEE janvier 2019). C'est un pôle résidentiel et économique en pleine croissance.

## I Le profil de la population

L'augmentation du nombre et du poids des actifs a accompagné la croissance démographique en augmentation constante depuis plusieurs décennies, confirmant ainsi l'attractivité pour les familles actives. Plus des deux tiers des actifs travaillent à l'extérieur d'Herbignac, ce qui implique un renforcement de la dissociation entre résidence et lieu de travail, avec pour conséquence une augmentation des déplacements domicile-travail.

Des ménages actifs certes mais des publics qui peuvent rencontrer des difficultés financières et sociales : une situation qui interroge les besoins des familles en termes d'offre d'accueil (contraintes horaires, accessibilité financière...)

- Des familles monoparentales en progression rapide : + 8,2% chaque année
- Une part non négligeable d'allocataires CAF situés sous le seuil de bas revenus une fois les prestations versées (20%)
- Plus de la moitié des allocataires d'Herbignac ont un quotient familial situé en dessous de 900,00 euros.

## II L'offre de service d'accueil de la petite enfance et de l'enfance

- Un Relais Petite Enfance (RPE) regroupant les communes d'Herbignac, la Chapelle des Marais, Saint-Lyphard et Assérac
- Un Multi-accueil de 20 places
  - Une micro-crèche
- Un Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) réparti sur les deux écoles publiques
- Un accueil périscolaire (APS) réparti sur les deux écoles publiques
- Des TPE
- Trois écoles maternelles et élémentaires

## III L'offre d'accueil du jeune enfant sur la commune d'Herbignac

La couverture des besoins en termes d'accueil de la petite enfance sur la commune est en baisse :

- Nombre de places en accueil collectif (multi -accueil) : 20
- Nombre de places en accueil individuel (assistant(e)s maternel(le)s : 204 pour 59 assistants(e)s maternel(le)s en activité (données 2022)
- Nombre d'enfants de moins de 3 ans sur la commune : 347 (chiffre 2017)

## IV Les enjeux posés dans le cadre de la politique petite enfance de la commune

- Renforcer et améliorer la visibilité et la lisibilité des actions développées autour de l'accueil du jeune enfant auprès des familles et des professionnels
- Développer des projets communs visant à favoriser une continuité et des passerelles éducatives entre les différents accueils
- Favoriser l'accès à l'offre notamment pour les plus démunis (travail sur la tarification)
- Elargir à l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de l'enfance et de la jeunesse le travail engagé par le Multi-accueil autour de l'accueil parental et du soutien à la parentalité.

Ces enjeux s’inscrivent dans une politique enfance/jeunesse de la ville promouvant davantage de citoyenneté et de solidarité.

## PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif s’appuie et s’articule autour des valeurs définies dans le cadre de la politique enfance-jeunesse de la ville d’Herbignac.

Les valeurs retenues sont la Citoyenneté, la solidarité et l’épanouissement de l’enfant dans les différentes offres d’accueil proposées par la municipalité.

Ces valeurs sont sous tendues par deux autres valeurs : **le respect** de l’individu et la **confiance** portée en lui.

Le Multi-accueil d’Herbignac, à l’issue d’une réflexion collective, a fait le choix de prioriser ces valeurs et de les placer au centre des actes éducatifs posés au quotidien dans l’accueil de l’enfant et de sa famille.



# LE RESPECT

## ***DEFINITION***

Le respect est le sentiment de considération, d'estime que l'on peut avoir envers autrui.

Le respect suppose une compréhension et un partage des valeurs.

Au Multi-accueil « Le Malin Mulot » nous souhaitons travailler dans le respect mutuel en évitant les jugements de valeur. Le respect est le fondement des relations entre les familles et les professionnelles.

## RESPECT DE QUI ?

- Des enfants
- Des familles
- Des professionnelles

## RESPECT DE QUOI ?

1. Du projet
2. Du fonctionnement du Multi-accueil et du travail d'équipe mis en œuvre
3. Des locaux et du matériel

## LES POSTURES PROFESSIONNELLES ATTENDUES

### **Le Savoir être**

- Se placer dans une démarche d'écoute, d'observation, de bienveillance et de tolérance
- Favoriser l'échange, la communication afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins de chacun
- Valoriser les compétences de chacun (enfants et adultes)
- Accepter de respecter des idées, des sentiments, des manières d'agir différentes des siennes

- Encourager, valoriser et accompagner l'enfant dans ses choix, ses découvertes et ses expériences
- Reconnaître et respecter l'expression des sentiments de chacun

## **Le Savoir faire**

- Construire et mettre en œuvre des règles communes au sein du Multi-accueil « Le Malin Mulot »
- S'attacher à donner du sens aux règles posées
- Veiller à leur cohérence

## LA CONFIANCE

### **DEFINITION**

La confiance est le sentiment de sécurité d'un individu qui croit en ses capacités.

Elle s'acquiert grâce à :

- Une sécurité intérieure
- Une affirmation de ses besoins
- L'acquisition de ses compétences
- Une reconnaissance par les autres

### CONFIANCE EN QUI ?

- En les enfants
- En les familles
- En les professionnelles

### CONFIANCE DANS QUOI ?

1. Dans les valeurs inscrites dans le projet
2. Dans les compétences de chacun
3. Dans la capacité de chacun à se questionner

### LES POSTURES PROFESSIONNELLES ATTENDUES

#### **Le Savoir être**

- Se placer dans une démarche d'écoute, d'observation, de bienveillance, de tolérance
- Favoriser le sentiment de sécurité affective des enfants et des adultes
- Valoriser les compétences de chacun (enfants et adultes)
- Se montrer digne de confiance

#### **Le Savoir-faire**

Mettre en place des conditions propices permettant de libérer la parole :

- Par une attitude bienveillante, par l'observation
- En accueillant la parole de l'autre sans jugement
- En considérant l'autre comme son égal
- En créant un cadre sécurisant et intime
- En proposant un espace- temps qui permette à chacun de tisser des liens à son rythme
- En respectant sa parole et ses engagements
- En ayant un discours constructif
- En échangeant sur des points de vue différents

# PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique représente la traduction, la mise en acte, au quotidien, des valeurs énoncées dans le projet éducatif.

Il s'attache à définir les objectifs prioritaires de la structure tout au long de l'accueil des enfants, de leurs parents mais également du travail d'équipe.

Enfin, il fixe des objectifs opérationnels en termes de postures professionnelles, d'aménagement des espaces qui explique les objectifs de travail mis en œuvre dans le travail d'équipe.

## **1. L'ACCUEIL**

### ***Définition de l'équipe :***

***Accueillir :*** « *c'est recevoir et accompagner l'autre physiquement, affectivement et avec confiance. »*

***Il s'agit d'une attitude qui implique l'ouverture et la tolérance.***

### **OBJECTIFS PRIORITAIRES**

1. Etablir une relation de confiance pour faciliter et accompagner la séparation parent/enfant
2. Permettre à chacun de trouver sa place au sein de la structure

### **ORGANISATION :**

1. Se rendre disponible physiquement et psychiquement
  - Ne pas s'engager dans une activité lors des temps d'accueil et de retrouvailles
  - Être un repère pour l'enfant et sa famille (professionnel référent)
2. Se placer dans une attitude accueillante (être ouvert, souriant)
  - Avoir une posture bienveillante
  - Se placer à hauteur de l'enfant et s'adresser à lui
  - Penser un aménagement de l'espace facilitant l'accueil et la prise de repères.
3. Personnaliser l'accueil
  - Anticiper l'arrivée des enfants
  - Personnaliser les casiers et les paniers des enfants par des photos
  - Reconnaître et respecter la singularité de chacun tout en respectant l'histoire familiale et les modes relationnels au sein de la famille

- Savoir observer
- Tendre vers une attitude empathique
- Se mettre en retrait pour faciliter la confidentialité des échanges
- Permettre au parent de prendre le temps qui lui est nécessaire à la séparation et aux retrouvailles (prise en considération des rituels)
- Laisser au parent l'initiative de la façon dont il souhaite confier son enfant et de ce qu'il souhaite transmettre
- Permettre aux familles de poser un regard sur les actions éducatives de la structure

## PROJET ORGANISATIONNEL

- Mise en place d'un accueil familial
- Instauration et développement d'ateliers parents/enfants
- Participation des parents à la vie de l'établissement (sorties, spectacles, événements festifs...)

## 2. LES TRANSMISSIONS

### Définition

Le terme de transmissions désigne l'ensemble des moyens destinés à faire parvenir une information à quelqu'un

### OBJECTIFS PRIORITAIRES

- Favoriser le lien entre la structure et la famille
- Etablir une continuité dans le suivi de l'enfant
- Accorder une véritable place à la famille
- Donner aux parents la possibilité de se représenter mentalement leur enfant dans ce qui va être le quotidien du multi -accueil

### TRANSMETTRE A QUI ?

- Aux parents
- Aux collègues
- Aux institutions (dans des situations particulières)

### TRANSMETTRE QUOI ?

- Les éléments de santé, de repas, de repos, d'hygiène
- Le vécu de la journée, l'humeur, les interactions
- « L'extra -ordinaire »

### LES POSTURES PROFESSIONNELLES ATTENDUES

- Ne pas être intrusif
- Ne pas être dans le jugement
- Être en capacité de transmettre les aspects liés au comportement, à l'humeur, aux interactions
- Noter les anecdotes, « l'extra -ordinaire »
- Adapter les informations en fonction de l'histoire particulière de chaque famille



- Faire une place à l'enfant dans les transmissions à ses parents (créer une relation triangulaire qui permette à l'enfant d'être intégré dans les échanges)

### **3. L'ADAPTATION**

#### **OBJECTIFS PRIORITAIRES**

1. Accompagner l'enfant et les parents dans le processus de séparation
2. Créer un temps spécifique permettant de faire connaissance
3. Amorcer des liens de confiance réciproques

#### **ORGANISATION :**

- Se rendre disponible physiquement et psychologiquement
- Mettre en place un adulte référent, repère pour l'enfant et son parent
- Personnaliser ce temps en fonction des situations (durée modulable du temps de présence du parent dans les locaux à ajuster à la situation)
- Être en position d'écoute, adopter une attitude accueillante
- Echanger sur les besoins et les rythmes de vie de l'enfant ainsi que sur le mode de fonctionnement familial
- Présenter le projet d'établissement et les différents projets mis en place au sein de la structure.

## **4. L'IMPLICATION DES PARENTS DANS LA VIE DE LA STRUCTURE**

### **→ L'accueil familial (Café Lego)**

Principe : Proposer aux parents, à leur enfant ainsi qu'à l'ensemble de la fratrie, un petit déjeuner un samedi matin par trimestre

#### **OBJECTIFS PRIORITAIRES**

- Tisser et renforcer les liens de confiance entre les parents et les professionnelles
- Tisser des liens entre les familles et mettre en place un réseau d'entraide.
- Renforcer la mise en confiance des enfants afin d'augmenter leur degré d'épanouissement au sein de la structure
- Augmenter l'investissement des parents dans les projets de la structure
- Amener vers davantage de collaboration entre les parents et l'équipe.
- Permettre aux parents de partager un temps de jeux et des ateliers à visée culturelle et artistique avec leur enfant sur son lieu d'accueil.

#### **ORGANISATION**

- Adopter une attitude accueillante
- Se placer en position d'écoute
- Accueillir la parole de l'autre avec bienveillance et sans jugement
- Echanger sur les problématiques éducationnelles
- Accueillir et valoriser les initiatives spontanées des parents sur ce temps d'accueil (raconter, chanter, jouer d'un instrument...)
- Proposer des ateliers parents/enfants

## → L'atelier chant parents/enfants

Principe : Proposer aux parents un moment de partage musical avec leur enfant le mercredi matin au multi -accueil

### OBJECTIFS PRIORITAIRES

- Renforcer l'implication des parents dans les projets de la structure
- Ouvrir un espace-temps à partager avec son enfant dans son lieu d'accueil
- Enrichir l'univers de l'enfant et sa relation aux adultes par le biais du chant et la découverte du monde sonore.

### ORGANISATION

- Création d'un partenariat avec les CMR (Centres Musicaux Ruraux) dont l'objectif principal est de rendre la musique accessible au plus grand nombre sans distinction sociale, géographique ou culturelle.
- Accompagner les parents et les enfants dans ce temps de partage musical
- Proposer des temps d'échange sur ce qui a été vécu avec l'intervenante musicienne et les professionnelles.

## **LES REPAS**



*Le temps du repas est un moment de plaisir, de partage, d'échanges et de découverte.*

*C'est un temps convivial.*

### **OBJECTIFS PRIORITAIRES**

Créer un espace de plaisir et de liberté dans un climat convivial

Permettre à l'enfant d'être acteur de ce temps

Favoriser l'autonomie :

- Gestion par l'enfant de son temps de repas
- Invitation à faire ses propres choix
- Autoriser les déplacements dans l'espace repas
- Permettre progressivement à l'enfant de réguler son appétit

### **ORGANISATION :**

**Mise en œuvre du temps de restauration chez les moyens et les grands : self-service**

Le lavage des mains :

- Mise à disposition de distributeurs automatiques de savon mousse, lavabo à bouton poussoir et essuie-mains à hauteur d'enfants leur permettant d'être autonome

Le rituel de préparation

- Lecture du menu
- Chanson pour se souhaiter bon appétit

## Organisation du repas

- Tablette murale pour le self permettant la dépose des plats, des fontaines à eau, des plateaux compartimentés et des couverts (set complet)

## Postures professionnelles

- Accompagner l'enfant dans l'autogestion de son plateau repas
- Autoriser des allers-retours au self
- Inviter l'enfant à goûter, à découvrir
- Le laisser décider seul de quitter l'espace repas
- Respecter le temps de repas nécessaire à chacun au gré de son appétit et de ses envies
- Accompagner et valoriser les apprentissages de l'enfant

## Mise en œuvre du temps de repas chez les bébés

- Respect du rythme biologique de l'enfant
- Prise en charge individualisée
- Être présent et disponible dans la relation à l'enfant (prise des biberons dans les bras)
- Adapter sa posture en fonction de l'âge et des compétences de l'enfant (prise des biberons dans les bras ainsi que pour l'ensemble des repas dès lors que l'enfant n'est pas autonome pour manger seul).
- Se placer face à lui dès qu'il tient en position assise stable
- Prendre le temps et lui permettre de toucher les aliments
- Permettre de faire des pauses
- Laisser du temps entre les cuillerées
- Le soutenir par la parole et le regard
- Ajuster sa posture afin de s'adapter aux différentes manifestations de l'enfant au cours de son repas (besoin de pauses, gazouillement, rôt, grimace...)

## LE TEMPS DE REPOS



### OBJECTIFS PRIORITAIRES

- Veiller à la qualité du sommeil de l'enfant
- Respecter au plus près les besoins individuels de sommeil

### ORGANISATION

- Mise en place d'un espace de sommeil personnalisé
- Créer un climat propice au sommeil (lumière tamisée, boîtes musicales)
- Respecter les rituels individuels d'endormissement
- Accompagner l'endormissement de l'enfant par la présence de l'adulte le cas échéant
- Opérer des levers et couchers échelonnés en fonction des rythmes et besoins individuels.

## LES SOINS



### OBJECTIFS PRIORITAIRES

- Veiller au bien- être physique et au confort de l'enfant.
- Instaurer un climat de confiance
- Etablir une relation basée sur le respect

### ORGANISATION

- Privilégier la relation individuelle au cours des soins
- Créer un climat intime propice aux échanges avec l'enfant
- Verbaliser ce qui se vit pour l'enfant (en particulier pour le tout-petit)
- Inviter l'enfant à participer aux soins
- Favoriser l'action autonome (escaliers pour accéder au plan de change, actionner la chasse d'eau, se laver les mains)

## L'ACQUISITION DE LA PROPRETE



### OBJECTIFS PRIORITAIRES

- Respecter l'intimité de l'enfant
- Etablir une relation de confiance
- Encourager et gratifier l'enfant dans ses tentatives et phases de progrès
- Dédramatiser et rassurer l'enfant lors « des accidents de parcours »

### ORGANISATION

- Encourager les parents à amorcer l'acquisition de la propreté au sein de la cellule familiale
- Echanger de manière privilégiée avec les parents sur ces aspects afin d'accompagner l'enfant dans cette étape de manière cohérente
- Prendre en compte les demandes des parents dans la mesure où le respect de l'enfant est garanti



**ESPACE LIVRES / HISTOIRES**



**OBJECTIFS :**

- Permettre à l'enfant un libre accès aux livres
- Développer son imaginaire
- Favoriser le développement du langage
- Favoriser les interactions entre enfants

**ORGANISATION :**

**A. Le matériel :**

- 1 tapis
- 10 galettes pour assise
- 1 meuble bibliothèque
- Des livres diversifiés au niveau des thématiques, formats et graphisme (une dizaine de livres maximum).
- Un roulement régulier des albums tous les 15 jours (Pas plus de 1 à 2 livres) afin que les enfants puissent retrouver majoritairement les albums qu'ils connaissent).

**B. Postures professionnelles :**

- Présence de l'adulte non nécessaire
- Faire respecter une ambiance calme dans cet espace
- Veiller au respect des règles inhérentes à cet espace en les verbalisant à l'enfant afin qu'il se les approprie
- Dans le cas où l'enfant demande à ce qu'on lui lise une histoire, Y répondre en fonction de la disponibilité de l'adulte.

**C. Règles pour les enfants :**

- Il est préconisé de rester calme dans cet espace
- Les livres doivent être respectés au maximum (ne pas marcher dessus, ne pas les lancer...)
- L'enfant est invité par l'adulte à ranger son livre dans le bac avant de quitter l'espace.

## ESPACE DINETTE



### OBJECTIFS :

- Permettre à l'enfant un libre accès à cet espace et valoriser l'autonomie dans ses actions
- Permettre à l'enfant de développer son imaginaire
- Lui offrir beaucoup de possibilités d'actions différentes dans cet espace
- Faciliter le jeu durable

### ORGANISATION :

#### A. **Le matériel :**

- 1 Tonnelle abritant :
- 1 combiné cuisine en îlot central
- Des contenants et contenus adaptés en quantité suffisante
- Un couffin, un maxi -cosy
- 3 poupons
- 3 tenues pour poupons

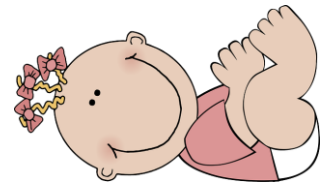
#### B. **Postures professionnelles :**

- Présence de l'adulte non nécessaire
- Jeux en nombre restreint mais adaptés favorisant la variété des actions et la combinaison de jeux encourageant l'exploration et la créativité
- Permanence des jeux sur un temps défini par l'équipe
- Faire respecter les règles inhérentes à cet espace en les verbalisant à l'enfant.

#### C. **Règles pour les enfants :**

- Il est interdit de monter sur les meubles

## ESPACE BEBES



### OBJECTIFS :

- Favoriser la sécurité affective du bébé
- Favoriser et encourager ses compétences psychomotrices en respectant les étapes de son développement individuel

### ORGANISATION :

#### A. Le matériel :

- 1 tapis
- 1 panier avec quelques hochets et jeux d'éveil
- 1 assise adulte
- 1 vestiaire personnalisé pour le rangement des effets personnels des bébés

#### B. Postures professionnelles :

- Présence d'un adulte en permanence
- Veiller au calme et à la sécurité physique du bébé dans cet espace
- Proposer des jouets en nombre restreint, adaptés aux compétences du bébé et permanents sur un temps défini par l'équipe
- Renouvellement régulier des jeux tout ou en partie

#### C. Les règles pour le bébé :

- Possibilité de quitter cet espace dès qu'il a la capacité de se déplacer seul

#### **Pour les autres enfants :**

- Possibilité d'accéder à cet espace dans le calme et en position assise
- Possibilité de jouer avec les jeux de cet espace

## ESPACE JEUX SUR TABLE ET JEUX DE CONSTRUCTION



### OBJECTIFS :

- Favoriser le jeu calme et individuel des plus grands
- Développer les compétences cognitives et la psychomotricité fine
- Encourager la réflexion et la concentration
- Favoriser le jeu autonome

### ORGANISATION :

#### A. Le matériel :

- Des tables et chaises
- Des jeux de manipulation (puzzles, encastremements, enfilage de perles constructions, abagues, pâte à modeler...)
- Du matériel à dessin (feuilles et crayons de couleur)
- 2 meubles bas pour rangement des jeux
- 1 élément de séparation
- 1 Ilot d'activité (construction, assemblage, emboîtements, encastremements, bricolage, roules-boules, boîtes à manipuler)

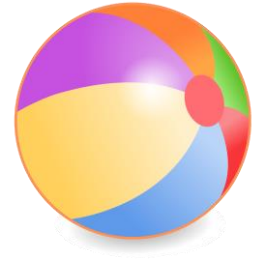
#### B. Postures professionnelles :

- Présence de l'adulte non nécessaire
- Accès libre et à volonté dans l'espace réservé aux grands (6 à 7 enfants maximum)
- Proposer des jeux en nombre restreint et permanents sur un temps défini par l'équipe
- Renouveler les jeux régulièrement (une fois toutes les trois semaines)
- Faire respecter les règles inhérentes à cet espace en les verbalisant afin que l'enfant se les approprie.

#### C. Règles pour les enfants :

- Il est interdit d'écrire sur les tables et les chaises
- Il est préconisé de respecter les jeux et le matériel
- Il est interdit de sortir les jeux de cet espace
- Il est interdit d'y introduire d'autres jeux ou jouets
- Inciter l'enfant à ranger son jeu avant de quitter cet espace

## ESPACES MOTRICITE



### Espace moteur en libre accès

#### OBJECTIF :

- Permettre à chacun d'exercer ses compétences motrices à tout moment de la journée.
- Favoriser l'inventivité et la complicité dans le jeu

#### ORGANISATION

##### A. **Le matériel** : Modules en hêtre massif revêtement linoléum

- Bloc module avec 1 pente
- Bloc module avec 3 marches (miroir)
- 1 podium miroir
- 1 podium passerelle

##### B. **Postures professionnelles** :

- Présence de l'adulte non nécessaire
- Veiller à mettre les enfants dans des tenues confortables
- Faire respecter les règles inhérentes à cet espace

#### Règles inhérentes à cet espace :

- Ne pas encombrer les podiums de jouets
- Ne pas se mettre à califourchon sur le podium passerelle

### Espace moteur en accès réservé

#### OBJECTIFS :

- Permettre à chacun d'exercer ses compétences motrices à certains moments de la journée
- Faire des propositions de jeux moteurs variés
- Offrir des combinés d'actions multiples seul ou à plusieurs
- Favoriser l'inventivité et la complicité dans le jeu moteur
- Initier aux consignes de base

## ORGANISATION

### A. Le matériel :

- 1 salle réservée à cet effet
- 1 structure motrice
- Des tapis
- Proposition de matériels (dans un temps défini par l'équipe) permettant la mise en œuvre de la motricité chez l'enfant (ballons, plaques sensorielles, jeux muraux, jeux roulants, blocs modules, parcours...)

### B. Postures professionnelles :

- La présence de l'adulte est requise et permanente sur un temps défini
- L'enfant peut utiliser et explorer la structure motrice selon son gré (monter et descendre dans le sens qu'il souhaite)
- Les ballons et petits roulants sont autorisés sur la structure
- Vigilance quant à la sécurité physique des enfants (notamment des plus petits) sur la structure.

### C. Règle pour les enfants (communes aux 2 espaces) :

- Il est interdit de mettre en danger l'autre (bousculer, pousser, taper tirer...)

### Règle pour les enfants (Espace moteur en accès réservé)

- Il est interdit de déplacer le matériel à l'extérieur de l'espace.

## *Les partenariats*

### *1. Autour de l'éveil corporel avec Marie Quéniard Educatrice de Jeunes Enfants formée à l'éveil corporel et le mouvement dansé.*

Le projet est d'accompagner l'enfant dans la connaissance de son corps à travers la mise en place de jeux musicaux. Ces jeux allient mouvements et déplacements dans l'espace et suscitent l'imaginaire et la créativité de l'enfant.



### *2. Autour des Arts Plastiques avec Sandrine Le MEIGNEN*

L'atelier d'Arts Plastiques « LE PLASTILABO » est conçu comme un atelier d'expérimentations plastiques à partir d'outils et matériaux divers et variés. L'atelier intègre les adultes (professionnelles et parents) qui explorent et partagent avec les enfants un univers sensoriel riche dans lequel chacun peut exprimer sa sensibilité sans frein.

L'objectif premier de ces ateliers est de stimuler la créativité par des propositions artistiques ludiques. L'art est proposé sous forme de jeux avec des supports créatifs originaux. L'enfant joue tout en explorant des matières, des couleurs et des matériaux insolites.



**« OBA » : L'Atelier de la Relation animé par Olivia Lamorlette**

**1. L'analyse des pratiques professionnelles destinée à l'équipe**

Objectifs pédagogiques :

- *Proposer un espace de prise de hauteur face au vécu professionnel et développer les compétences.*

**2. Les ateliers de co-développement destinés à l'équipe et à la Direction**

Objectifs pédagogiques :

- *Développer la cohésion entre l'ensemble des membres de l'équipe.*
- *Renforcer et faciliter les échanges, les partages, la communication et la coopération.*
- *Pouvoir faire face au vécu professionnel-Développer ses compétences relationnelles*



## *Projet 2023/2024*

Création d'un espace multi- sensoriel en s'appuyant sur la démarche Snoezelen.  
Concept né dans les années 70 aux Pays Bas.

Le terme de « Snoezelen » est issu de la contraction de deux mots néerlandais :  
« Snuffelen » (renifler, sentir) et Doezelen (sommoler).

Cet espace a pour but de favoriser l'expérimentation, la perception corporelle et sensorielle ainsi que la relation et le bien-être.

Il agit comme un outil médiateur centré sur la construction d'une sécurité psycho-corporelle où la rêverie et l'imagination sont à l'honneur.

Ce projet s'inscrit aussi dans une démarche d'inclusion du handicap et de co-éducation avec les familles.

L'équipe pluridisciplinaire sera formée à l'approche « Snoezelen » sur site en août 2023.